

Lundi 9 mars 2020

Communiqué

Covid-19 : la ville de Saint-Etienne met en place une cellule municipale de coordination

"Dans la situation que traverse actuellement la France, j'en appelle à la fois à la responsabilité et à la sérénité.

Il convient pour cela de respecter les règles élémentaires et les consignes communiquées par le gouvernement pour limiter les risques de propagation du virus" rappelle dans un premier temps le maire Gaël Perdriau.

Depuis hier soir, le ministre de la santé a indiqué que toute manifestation dépassant les 1 000 personnes devait être désormais annulée ou reportée afin de limiter autant que possible le développement du Covid-19.

En conséquence et en application de cette décision gouvernementale, la ville de Saint-Etienne annule, à compter de ce jour, les prochaines représentations à l'opéra qui réunissaient chacune quelque 1200 spectateurs.

De même la ville de Saint-Etienne annulera toutes les manifestations qu'elle organise directement dès lors que le seuil des 1 000 participants sera atteint.

Par ailleurs, elle adresse un courrier à l'ensemble des organisateurs de manifestations et aux délégataires compétents afin de les inviter à se rapprocher de la préfecture dans les meilleurs délais pour obtenir toutes les informations nécessaires.

La ville de Saint-Etienne, afin de remplir ses obligations en matière de santé publique et conformément aux orientations données au niveau national par le gouvernement, a d'ores et déjà pris un certain nombre de dispositions concrètes :

- Pour les écoles et les crèches : approvisionnement en quantité importante de savon liquide et de serviettes papier à usage unique afin de permettre aux enfants et au personnel de se laver les mains régulièrement.
- Pour les EHPAD : même dispositif que pour les écoles et les crèches avec en complément le renforcement de la distribution de gel hydroalcoolique pour les agents en contact permanent avec les résidents.

Gaël Perdriau a également demandé que dans chaque Résidence municipale pour personnes âgées (RPA), soient strictement appliquées les dernières recommandations gouvernementales : limitation à une personne par visite avec un pré-accueil et interdiction de visites aux mineurs de moins de 15 ans et aux personnes malades.

Il a été aussi décidé ce matin, la mise en place d'une cellule municipale de coordination sous l'autorité du maire réunissant quotidiennement l'ensemble des services municipaux directement concernés par ce sujet de santé publique.

La ville de Saint-Etienne a également sollicité chacun de ses délégués afin qu'il puisse fournir un plan permettant d'assurer le bon fonctionnement des services publics ayant fait l'objet d'une délégation.

Rappelons ici que dès la semaine dernière, la ville de Saint-Etienne a diffusé très largement auprès de ses agents et dans tous les bâtiments publics, l'information communiquée par le gouvernement sur les bons gestes à avoir pour limiter les risques de diffusion de Covid-19. Cette information et cette communication seront maintenues voire renforcées à chaque fois que l'évolution de la situation l'exigera et que le gouvernement le demandera.

Il a été par ailleurs engagé un recensement exhaustif des agents de la ville de Saint-Etienne et de Saint-Etienne Métropole ayant séjourné dans une zone à risque, ou en contact avec un foyer de contagion, pour une prise en charge individuelle si nécessaire avec des mesures d'isolement.

Les agents de la ville de Saint-Etienne et de Saint-Etienne Métropole, travaillant dans les secteurs les plus à risque car en contact direct avec le public, disposeront de tous les matériels nécessaires afin de se prémunir du Covid-19.

Afin de remplir ses obligations de bonne information des habitants et son rôle d'intermédiaire entre les instructions délivrées au niveau national et la population, Gaël Perdriau est en contact permanent avec l'Agence régionale de Santé et la préfecture de la Loire.